Compte-rendu réunion de conseil municipal le 3 décembre 2020, tous les conseillers sont présents

**Choix des entreprises pour l’extension du cabinet de kinésithérapie**

\_ Lot N°1 Gros-œuvre Maçonnerie Entreprise CHAPDELAINE St Laurent de Cuves

\_ Lot N°2 Charpente Couverture offre conjointe de Charpente Entreprise Denis JAMES St Laurent de Cuves Couverture SARL CUDELOU FRERES St Pois

\_ Lot N°3 Menuiseries Isolation Placo SAS MANGEAS St Martin de Landelles

\_ Lot N°4 Chape-Carrelage SAS Claude LEBLOIS

\_ Lot N°5 Sol parquet Entreprise Denis JAMES St Laurent de Cuves

\_ Lot N°6 Electricité Chauffage SARL ABRAHAM Reffuveille

\_ Lot N°7 Peinture EAP GAULIER Sourdeval

|  |
| --- |
| **Choix d’un organisme bancaire pour le financement des travaux bâtiments** |

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat proposé par le crédit agricole

(Emprunt de 200 000 € remboursable sur 10 ans aux taux de 0.46 %)

**Locaux du bar et son logement d’une part et restaurant d’autre part**

\_ Le conseil municipal décide de vendre à Nicolas REQUIER et Sandrine DEBROISE le bar et son logement actuellement en cours de travaux au prix de 100 000 €. Les frais de géomètre sont à la charge de la collectivité, les frais de notaire à la charge de l’acquéreur.

\_ Le conseil municipal charge Maître Yonnet de faire le bail commercial en faveur de Mme DESOBEAUX ; Montant du loyer 250 € par mois.

**Entente intercommunale pour l’action sociale**

Le conseil valide l’entente intercommunale entre toutes les communes de l’ex communauté du Val de Sée pour l’action sociale (Accompagnement des bénéficiaires du RSA, Accompagnement social des personnes en difficulté et Gestion de la banque alimentaire sur le territoire). La commune financera à hauteur de 1 386.21 € pour l’année 2021 ce dispositif géré par la commune de Brécey.

**Achat des parcelles ZO n°22 et 23 propriété de la SAFER**

La commune s’engage à acheter les parcelles (19 360 m2) à la SAFER au prix de 25 000 € frais d’acte compris dans le but d’avoir du terrain en réserve pour une évolution de l’assainissement collectif communal. Dans l’attente, le terrain sera loué au tarif préfectoral au GAEC du tertre comme actuellement.

Les locataires ont l’obligation, chaque année, de mettre à disposition ce terrain à l’association « Roc en Baie » pour le festival «Papillons de nuit ».

**Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat**

La communauté d’agglomération met en place en partenariat avec l’ANAH, l’Etat et d’autres partenaires un dispositif d’aide à la rénovation des logements :

\_ lutte contre l’habitat indigne ou très dégradé

\_ lutte contre la précarité énergétique et amélioration de la performance énergétique

\_ Adaptation des logements pour perte d’autonomie liée au handicap ou au vieillissement

Contacter le CDHAT au 02 33 75 40 ou contact@cdhat.fr

La communauté ajoute à ce dispositif des aides spécifiques pour des logements situés dans les bourgs et vacants depuis au minimum 2 ans et de plus de 15 ans d’âge.

La commune peut également abonder financièrement selon les mêmes critères

Le conseil municipal de St Laurent de Cuves n’a pas donné une suite favorable à cette proposition.

**Divers**

\_ Autorisation de signature de l’avenant avec la compagnie d’assurance ALLIANZ pour le retrait de l’immeuble 9, rue principale

\_ Accord pour le versement de l’indemnité de gardiennage de l’église en faveur de l’association paroissiale de St Pois d’un montant de 120, 97 €.

\_ Point sur le tarif de la salle : pas de changement. Un ajout : la salle sera mise à disposition gratuitement pour le café après les inhumations.

\_ Point sur le tarif des concessions au cimetière : juste une modification. La commune ne fournit plus les plaques pour le jardin du souvenir.

\_ La commune remboursera à la communauté 837, 50 € pour les masques en tissu fourni par le département (1.675 € par masque à charge de la commune ; 3.479 € par masque à charge pour le conseil départemental)

\_ Suite à la mise en fonctionnement de 2 antennes mobiles (ORANGE et FREE), la réception de la TNT par antenne râteau peut dysfonctionnée. Si à titre individuel vous êtes dans cette situation, vous pouvez contacter le 09 70 818 818 ou recevoirlatnt.fr

\_ Montant de l’attribution de compensation décidée par la Commission Locale des Charges Transférées, service de la communauté d’agglomération 48 888 € en faveur de la commune.

\_ Mise en place d’une indemnité (RIFSEEP) pour les agents communaux à compter du 1er janvier 2021.

\_ Au vue de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.

Le conseil organisera au cours du 1er trimestre 2021 l’inauguration des locaux du bar et du restaurant où tous les habitants de la commune seront conviés.

\_ Le comité des fêtes va organiser son arbre de Noël en drive le dimanche 20 décembre

\_ Le secrétariat de mairie sera fermé le 24, 26 et 28 décembre et le 2 janvier 2021

\_ Le recensement de la population, initialement programmé en 2021 est repoussé en 2022.

|  |
| --- |
|  |